



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18/02/2021** à **19h30**

L'an deux mille vingt, le dix-huit février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 12/02/2021

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Michel	MATHE	X				
Françoise	RADENEN	X				
François	GOHE	X				
Gyslène	FREVAL	X				
François	CABOULET	X				
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU	X				
Philippe	DAGALLIER			X		
Sandrine	MENAGER	X				
Frédéric	VAUSSY	X				X
Christophe	KERSPERN		X			
Natacha	LECOQC		X		Françoise RADENEN	
Emmanuelle	BERNET	X				
Amélie	PROD'HOMME	X				
Sophie	LEFEBVRE	X				
Dany	MUEL	X				
Stéphanie	COUFOURIER			X		
Audrey	DURAND		X			
Mathieu	GARNESSON	X				
		14	3	2	1	1

Après l'appel des présents, le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Adoption des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des modalités de financement afférentes

Vu la délibération n° 1634 du 13/12/2016

Vu la délibération n° 1801 du 04/01/2018

Vu la délibération n° 1902 du 14/03/2019

Vu la délibération n° 1932 du 14/11/2019

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'il convient d'adopter les opérations suivantes :

Protection église contre la foudre

Financement 2021 : coût prévisionnel global 5 572 € HT

demande de subvention DETR 2 228 € HT

demande de subvention Département 2 228 € HT

autofinancement 1 116 € HT

Colombarium

Financement 2021 : coût prévisionnel global 7 379 € HT
demande de subvention DETR 2 951 € HT
demande de subvention Département 2 951 € HT
autofinancement 1 477 € HT

Caméras de surveillance

Financement 2021 : coût prévisionnel global 35 434 € HT
demande de subvention DETR 14 173 € HT
demande de subvention Département 14 173 € HT
autofinancement 7 088 € HT

Ecole élémentaire

Financement 2021/22 : coût prévisionnel global 463 742 € HT (global travaux et études)
demande de subvention DSIL 185 496 € HT
demande de subvention Département 185 496 € HT
autofinancement 92 7500 € HT

Ecole maternelle

Financement 2021/22 : coût prévisionnel global 1 833 389 € HT
demande de subvention DETR 733 355 € HT
demande de subvention Département 495 313 € HT
autofinancement 604 721 € HT

A noter que le dossier de l'école maternelle est dans le contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Adopter les opérations décrites ci-dessus

Autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et les demandes de subventions afférentes à celle-ci.

RUE ANGOT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 02/07/2020 dans le cadre de l'appel à projet exceptionnel à propos de la réhabilitation de la rue Angot.

Le plan de financement d'un montant de 16 480 € avait été approuvé à l'unanimité.

La somme prise en considération incluait les frais d'études qui ne doivent pas y figurer.

Un nouveau plan de financement prévisionnel est proposé municipal :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Projet rue Angot	14 800 €	Subvention DETR	11 184 € (80 %)
		Autofinancement	2 960 €
Total	14 800 €	Total	14 800 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention pour le projet rue Angot.
- Approuve le plan de financement prévisionnel

AUTORISATION À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020

(hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 791 335.51 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 197 833.87 €, soit 25% de 791 335.51 €

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant vote BP
20 – immobilisations incorporelles	184 787, 85 €	46 196.96 €
204 – subvention d'équipement	104 990,40 €	26 247.60 €
21 – immobilisations corporelles	501 557.26 €	125 389.31 €
Total	791 335,51 €	197 833.87 €

ÉCOLE MATERNELLE RAPPORT EVALUATION DES OFFRES

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'une nouvelle école maternelle pour remplacer l'actuelle qui se trouve dans un grand état de vétusté, mais aussi de défauts dans beaucoup de domaines sécuritaires. S'ajoute à cela des raisons démographiques scolaire propres à commune et à l'accroissement de la population.

M. le Maire explique qu'une première consultation a été lancée pour 12 lots avec une remise des offres au 30 septembre 2020. Les plis ont été ouverts le 08 octobre 2020 et le rapport d'analyse rendu le 21 octobre 2020 en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire indique qu'à l'issue de l'analyse, les lots 2 à 5 ont été déclarés inacceptables car ils dépassaient largement l'estimation du projet. Après quelques ajustements avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, les lots ont été relancés avec le lot 1 modifié à la suite des ajustements et la création d'un 13ème lot résultant de la séparation du lot 2 en deux lots distincts.

M. le Maire ajoute qu'une seconde consultation a été lancée pour 6 lots avec une remise des offres au 26 janvier 2021. Les plis ont été ouverts le 01 février 2021 et le rapport rendu le 05 février 2021 en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

N° LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Gros œuvre	SB CONSTRUCTION	186 268,91 €	223 522,69 €
2	Charpente – Ossature bois Doublages – Menuiseries intérieures – Traitement de façade	ROCHER	499 628,61 €	599 554,33 €
3	Couverture bac acier	JOLY	135 884,61 €	163 061,53 €
4	Étanchéité	NORMETANCH	64 261,46 €	77 113,75 €
5	Serrure – Menuiseries extérieures aluminium	SGM	81 220,00 €	97 464,00 €
6	Peinture	FKE LEPRETRE	22 394,05 €	26 872,86 €
7	Revêtement sol souple	REVNOR	20 304,00 €	24 364 ;80 €
8	Carrelage faïence	REVNOR	35 039,40 €	42 047,28 e
9	Electricité	OISSELEC	72 370,73 €	86 844,88 €
10	Plomberie – chauffage – ventilation	ROUSSEAU BATIMENT	250 622,00 €	300 746,40 €
11	VRD	VIA France NORMANDIE	185 000,00 €	222 000,00 €
12	Ravalement de façade	MAHO BAT	68 367,00 €	82 040,40 €
13	Faux plafond	BTH	57 999,00 €	69 598,80 €
			1 679 359,77 €	2 015 231,72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
Approuve le choix des prestataires retenus dans le tableau ci-dessus,
Autorise M. Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents afférents à ceux-ci.

MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire explique que le contrat de fourniture et livraison en liaison froide de repas au restaurant scolaire de la commune arrivant à échéance, une nouvelle consultation à été lancée en procédure adaptée du 14 janvier au 05 février 2021.

Deux réponses ont été reçues sur la plateforme :

- CONVIVIO-EVO
- LA NORMANDE SA

VU l'ouverture des plis en date du 08 février 2021 ;

VU l'analyse des offres ;

	CONVIVIO	LA NORMANDE
Prix des prestations	50	43.21
Moyens humains et matériels	15	15
Traçabilité et origine des produits	15	15
Prestation et fréquence des menus spéciaux	10	10
Conditions de livraison	5	5
Développement durable	5	5
	100	93.21

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
 DECIDE de conclure un marché de fourniture et de livraison en liaison froide de repas au restaurant scolaire de la commune pour une durée de 3 ans avec la société CONVIVIO-EVO,
 AUTORISE M. Maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de 36 552.48 €.

APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, sur proposition de la CLECT s'est prononcé sur le montant des attributions de compensation de ses communes membres pour l'année 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation pour 2021 prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 5 janvier 2021.

Ainsi, il est proposé par le conseil communautaire d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2021 sur les montants suivants :

Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul	Montant
Montant des AC au 01/01/21	56 870 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	- 0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 56 870 €
Evaluation liées aux révisions libre	- 0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 56 870 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune Saint-Ouen-du-Tilleul pour 2021.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée

Vu l'avis de la CLECT du 5 janvier 2021

Vu la délibération du conseil communautaire de la CdC Roumois Seine du 25 janvier 2021 fixant le montant des attributions de compensation provisoire pour 2021

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ PREND ACTE,

- de la révision de droit des AC pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,

➤ ARRETE,

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2021 de la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul aux sommes suivantes :

Commune Saint-Ouen-du-Tilleul	Montant
Montant des AC au 01/01/21	56 870 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	- 0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 56 870 €
Evaluation liées aux révisions libres liées au SDIS	- 0 €
Evaluation liées aux révisions libres liés aux documents d'urbanisme	- 0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 56 870 €

➤ DIT,

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2021

ADOPTION RAPPORT CLECT 05/01/2021

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes Roumois Seine, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 5 janvier 2021, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Ce rapport a été notifié aux communes membres par la Présidente de la CLECT en date du 07 janvier 2021.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le présent rapport.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la CLECT du 5 janvier 2021

Considérant la nécessité de délibérer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ DECIDE,

- d'adopter le rapport de la CLECT ci-joint,

Communications

M. le Maire présente les différents points dans la commune auprès des membres du conseil municipal :

A la suite des travaux effectués sur la 1ère tranche de la RD 313, les poteaux ont été retirés et les câbles électriques EDF sont maintenant enterrés.

Début des travaux au cabinet médical dès le lundi 22 février 2021 avec une prévision de la fin de ces travaux vers fin novembre 2021.

Il indique qu'il y aura des systèmes d'aspiration pour récupérer toutes les particules liées à ces travaux.

Il est prévu de faire des annonces sur Panneau Pocket pour informer les audoeniens.

Campagne de vaccination pour le COVID 19 à compter du 01 mars prochain plus les personnes de + 75 ans à la salle DUPEREY à Thuit-Hébert.

M. Le Maire ajoute que cette année se déroulera les élections régionales et départementales le 13 et 20 juin 2021. Il faudra la présence de chacun et donc il transmettra un planning dès que possible pour que les conseillers puissent se positionner.

M. Le Maire précise que le prochain conseil municipal se déroulera le 25 mars et non le 25 février.

Communications des commissions

Commission environnement explicitée par Mathieu GARNESSON

La commission environnement a rappelé que le contexte sanitaire ne permettait pas de réaliser les trois actions présentées à l'occasion du précédent conseil.

Deux de ces actions seront transformées en opérations de communication à destination des habitants.

- S'agissant de l'opération de protection des crapauds, la municipalité a fait l'acquisition de deux panneaux routiers temporaires d'avertissement, indiquant la migration des batraciens.

Ils seront placés de part et d'autre de la zone concernée lorsque cette migration débutera et seront retirés lorsqu'elle s'achèvera.

Parallèlement, une annonce sera faite sur Panneau Pocket, sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.

- S'agissant de l'opération de ramassage citoyen d'ordre, nous miserons sur le mimétisme.

Nous publierons, dans le prochain bulletin municipal, des photos de ramassages réalisés à titre individuel, par certains membres de la commission, espérant susciter des lecteurs, au moins de l'intérêt, au mieux de l'action.

La commission environnement a également présenté une nouvelle action : la pose prochaine d'un nichoir dans le clocher de l'église, destiné à la chouette effraie.

- La pose, qui serait réalisée par les bénévoles de l'association Naturellement Reuilly, pourrait intervenir rapidement, si la configuration des lieux le permet et moyennant le dédommagement des frais de déplacement des intervenants, par le biais d'une donation.

- Une animation organisée pour "La Nuit de la Chouette", évènement national qui a lieu mardi 30 mars, pourrait également être proposée, moyennant un coût de 200 euros, soit le jour même, soit plus tard, compte tenu du contexte sanitaire

Questions diverses

M. Dany MUEL indique qu'il y aura au mois de mars prochain une action de désherbage dans les rues de la commune. Il informe que cette action sera divulguée sur l'application Panneau Pocket pour prévenir les habitants de déplacer les véhicules.

Problématique évoquée sur l'entretien des haies dans les propriétés.

Il va falloir sensibiliser les propriétaires afin qu'ils puissent tailler les arbres et branches par rapport au réseau électrique EDF.

Mme Emmanuel BERNET indique qu'il y a une défaillance d'éclairage public au sein du lotissement de la chouque.

Mme Sandrine MENAGER, sensibilise les membres du conseil municipal sur l'application Panneau Pocket dans le but que celle-ci puisse davantage se diversifier et s'ouvrir à d'autres plateformes de diffusion de l'information autre que le COVID.

Mme Sandrine MENAGER constate une baisse de connexion depuis novembre dernier depuis quelques semaines.

M. François CABOULET indique que pendant la période de froid, la rue des Déserts était difficilement praticable à cause du phénomène de ruissellement de la mare

M. Le Maire indique que c'est le propriétaire qui doit prendre en charge la problématique de ruissellement de la mare.

M. François CABOULET indique aussi que dans cette rue des Déserts que le poteau téléphonique de fibre optique a été sectionné il y a quelques jours, il constate que les fils électriques sont en contact avec le sol et que l'autre partie du poteau est arraché et donc dangereux pour les personnes.

M. François CABOULET évoque aussi la problématique avec le système de ramassage des déchets avec le SDOMODE, indiquant qu'il va falloir prévenir les audoeniens certainement des variations tarifaires à moyen terme.

La séance est levée à 22h10.